

Département du Nord
Arrondissement de LILLE

Communauté de communes PEVÈLE CAREMBAULT SLOW
EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DELIBERATION
CC_2021_204

OBJET :

COMMISSION 2

PARC D'ACTIVITE

*Signature de l'acte de
rétrocession des espaces
communs du Parc
d'activité de la Croisette
à CAPPELLE-EN-PEVELE
avec la SAS CROISETTE*

**Présents à l'ouverture
de la séance :**

Titulaires présents : 37

Suppléant présent : 0

Procurations : 11

Nombre de votants : 48

**Présents à partir de la
délibération
CC_2021_202 :**

Titulaires présents : 38

Suppléants présents : 0

Procurations : 13

Nombre de votants : 51

L'an deux mille vingt-et-un, le 15 novembre à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Pévèle Carembault s'est réuni à PONT-A-MARCQ sous la présidence de Monsieur Luc FOUTRY, Président pour la tenue de la session ordinaire, suite à la convocation faite le 8 novembre 2021, conformément à la loi.

Présents :

Luc FOUTRY, Président
Marie CIETERS, 1^{ère} Vice-Présidente
Bernard CHOCRAUX, 2^{ème} Vice-Président
Michel DUPONT, 3^{ème} Vice-Président
Joëlle DUPRIEZ, 5^{ème} Vice-Présidente
Bruno RUSINEK, 6^{ème} Vice-Président
Arnaud HOTTIN, 7^{ème} Vice-Président
Nadège BOURGHELLE-KOS, 9^{ème} Vice-Présidente
Sylvain CLEMENT, 10^{ème} Vice-Président
Bernadette SION, 11^{ème} Vice-Présidente
Jean-Louis DAUCHY, 12^{ème} Vice-Président

Didier DALLOY, Guy SCHRYVE, José ROUCOU, Philippe DELCOURT, Thierry BRIDAULT, Franck SARRE, Frédéric PRADALIER, Vincent LAVALLEZ, Patrick LEMAIRE, Frédéric MINET, Odile RIGA, Isabelle LEMOINE, Marcel PROCUREUR, Thierry DEPOORTERE, Vinciane FABER, Paul DHALLEWYN, Christian DEVAUX, Pascal DELPLANQUE, Michel PIQUET, Frédéric SZYMCZAK, Valérie NEIRYNCK, Coralie SEILLIER, Michel MAILLARD, Jean-Paul VERHELLEN, Alain DUCHESNE, Alain BOS, Jean-Luc LEFEBVRE

Ont donné pouvoir :

Olivier VERCRUYSSSE, procuration à Jean-Luc LEFEBVRE
Pascal FROMONT, procuration à Christian DEVAUX
Benjamin DUMORTIER, 8^{ème} Vice-Président, procuration à Frédéric MINET
Marion DUBOIS, procuration à Frédéric MINET
Régis BUE, procuration à Isabelle LEMOINE
Sylvain PEREZ, procuration à Paul DHALLEWYN
Ludovic ROHART, procuration à Jean-Louis DAUCHY
Carine JOURDAIN, procuration à Michel PIQUET
Gilda GRIVON, procuration à Frédéric SZYMCZAK
Thierry LAZARO, procuration à Luc FOUTRY
Didier WIBAUX, procuration à Bruno RUSINEK
Yves LEFEBVRE, 4^{ème} Vice-Président, procuration à Jean-Louis DAUCHY
Luc MONNET, procuration à Joëlle DUPRIEZ (*à partir de la délibération CC_2021_202*)

Etaient Absents :

François-Hubert DESCAMPS

Secrétaire de Séance : Vincent LAVALLEZ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 15 novembre 2021

COMMISSION 2

PARC D'ACTIVITE

Signature de l'acte de rétrocession des espaces communs du Parc d'activité de la Croisette à CAPPELLE-EN-PEVELE avec la SAS CROISSETTE

Le Conseil Communautaire,

Vu la compétence DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE,

Considérant que par acte 6 avril 2012, l'ancienne Communauté de communes du Pays de Pévèle avait vendu l'assiette foncière du parc d'activité de la Croisette à CAPPELLE-EN-PEVELE, soit 8ha 43a 20ca à la SAS CROISSETTE.

Considérant que, le même jour, par acte sous seing privé, les mêmes parties ont signé une convention portant sur la rétrocession des espaces communs, prévoyant les conditions dans lesquelles les espaces communs seraient rétrocédés à la Communauté de communes en fin d'opération.

Considérant que l'aménagement du parc d'activité de la Croisette à CAPPELLE-EN-PEVELE,

Considérant que les parcelles concernées sont les suivantes :

A1914	8 m ²
A2073	328 m ²
A2077	3 106 m ²
A2080	253 m ²
A2083	1 122 m ²
A2085	520 m ²
A2090	111 m ²
A2091	576 m ²
A2095	388 m ²
A2107	123 m ²
A2108	225 m ²
A2112	124 m ²
A2127	54 m ²
A2128	1 903 m ²
A2327	5 597 m ²
A2341	6 m ²
A2343	7 m ²
Pour un total de	14 451 m ²

Considérant que la rétrocession au profit de la Communauté de communes est envisagée à l'euro symbolique.

Considérant que les parties conviennent à ce que l'acte de rétrocession soit signé après réalisation par l'aménageur des travaux figurant en annexe de la délibération.

Considérant que ce projet a reçu un avis favorable de la commission Développement économique

Oùï l'exposé de son Président,

APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE (par 51 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION SUR 51 VOTANTS)

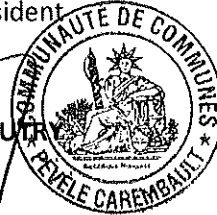
- ***Acter l'acquisition par la Communauté de communes de l'emprise des espaces communs du Parc d'activité de la Croisette à CAPPELLE-EN-PEVELE auprès de la SAS CROISSETTE dans les conditions ci-dessus énoncées,***

- **Autoriser son Président ou son représentant, à signer tout contrat, avant titre et pièce et généralement faire le nécessaire, dans le cadre des formes de cette vente,**
- **Mandater Me Anne-Françoise POTIE, notaire à TEMPLEUVE-EN-PEVELE, en participation à la signature de cet acte de rétrocession**
- **Prendre en charge les frais liés à cet acte de rétrocession.**

Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil Communautaire repris ci-dessus.
Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Président

Luc FOUTRY



Envoyé en préfecture le 17/11/2021

Reçu en préfecture le 17/11/2021

Affiché le



ID : 059-200041960-20211115-CC_2021_204-DE